



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN**

**2026-24**

**Séance du 2 avril 2026 à 20 h 00**

*L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.*

**Nombre de Membres**

**Afférents au CC : 35**

**En exercice : 35**

**Ayant pris part à la  
délibération : 35**

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Bénédicte PACORIG, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Madame Jennifer LEURS, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAUX, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Alain DAUZATS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

**Secrétaire de Séance :** Isabelle CALMET ROUSSEAUX

**Objet de la délibération : Séance du Conseil Communautaire du 11 mars 2026 –  
Approbation du Procès Verbal**

L'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales, prévoit que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le présent acte de la séance du Conseil communautaire du 11 mars 2025 a été dressé et communiqué avec le dossier de séance.

Mme la Présidente demande à l'assemblée d'approuver ledit procès-verbal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (14 abstentions), approuve le procès-verbal de ladite séance.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

**La Présidente,**  
Véronique MARAVAL

**Communauté  
de Communes  
Centre Tarn**

**La Secrétaire de séance,**  
Isabelle CALMET ROUSSEAUX

